



## Congé mat, congés payés et conge parental partiel

Par **neubrick**, le **14/03/2010** à **19:04**

Bonjour,

Je suis enceinte de 4 mois et mon congé mat commence le 4 aout 2010 jusqu'au 24 novembre 2010.

-Du 1 juin 2009 au 31 mai 2010, j'aurais acquis 5 semaines de congés payés que je dois solder avant le 30 avril 2011. Cependant et selon ma convention collective, j'ai un congé principal de 4 semaines attribué sur décision de l'employeur et la 5 semaine sera prise séparément des 4 premières. Mon employeur a décidé de me mettre en CP de 3 semaines du 7 juin au 27 juin 2010.

-Je suis monitrice auto école, et "sans faire de plan sur la comète", je doute pouvoir continuer à être dans la voiture auto école à mon dernier trimestre de grossesse. Mon employeur ne me propose pas d'aménagement de poste, pas pour l'instant. Est-ce légal?

-Donc, si je suis arrêtée avant le 7 juin et cela jusqu'à mon congé mat, je ne pourrais pas prendre mes 3 semaines de CP.

-A la suite du congé mat, je souhaite prendre un congé parental partiel à 80%. J'ai lu et vous allez me dire si j'ai bien compris que : " si les Cp n'ont pas pu être pris avant le congé mat, et qu'en suite la maman veut prendre son congé parental, mais que ce dernier se finit après 31 mai 2011, elle doit prendre ses CP avant le congé parental sinon elle perd ses 5 semaines". Donc ma question est: est-ce que mon employeur peut me refuser de poser mes 5 semaines de CP entre mon congé mat et mon congé parental partiel? et donc si je suis en congé parental partiel, il peut alors étaler ces 5 semaines des mon retour dans l'entreprise et entre le 30 avril 2011?

- En congé parental partiel, je travaille donc est-ce que je peux bénéficier de 2.5 jours de congés payés par mois? en congé parentale total, là par contre, il n'y pas de congés payés attribués.

merci beaucoup pour vos réponses, merci merci